



## TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)

DECLARATION 2011

art 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

Pour tout renseignement le service  
Urbanisme est à votre disposition aux jours et  
heures indiquées ci-dessous :

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et**

**de 13h30 à 17h00**

**02-48-63-83-18**

A retourner avant le **1<sup>er</sup> avril 2011** à :

HOTEL DE VILLE  
Service Urbanisme  
BP 196  
Rue Philibert Audebrand  
18206 SAINT-AMAND-MONTROND

### NOM ET ADRESSE DU DECLARANT (EXPLOITANT DU SUPPORT)

NOM

OU DENOMINATION SOCIALE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE

ADRESSE E MAIL

### PAIEMENT DE LA TAXE

La taxe sera exigible à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Un avis de sommes à payer vous sera envoyé par le  
TRESOR PUBLIC.

### SIGNATURE

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent document,

Fait à ..... le.....

Signature

Cette déclaration peut être effectuée sur le site de la ville : [www.ville-saint-amand-montrond.fr](http://www.ville-saint-amand-montrond.fr)

Déclaration au verso →

VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND  
 Hôtel de Ville  
 BP 196  
 Rue Philibert Audebrand  
 18206 SAINT-AMAND-MONTROND

## TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)

DECLARATION 2011  
 Art 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

<b>1</b> ADRESSE D'IMPLANTATION DU ou DES DISPOSITIFS EXISTANTS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2011	<b>2</b> Panneaux Publicitaires ou Pré-enseignes		<b>3</b> Dispositifs sur Mobilier Urbain		<b>4</b> Enseignes		
	Surface Taxable (1)	Nombre	Surface totale	Nombre	Surface Taxable (1)	Nombre	Surface totale
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
<b>TOTAL (a)</b>							
Tarifs applicables (b)							
Montant de la taxe par type (a)X(b)							
<b>MONTANT TOTAL A PAYER</b>							

(1) Lorsque les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m<sup>2</sup> près (les fractions inférieures à 0.05 seront négligées, les fractions égales ou supérieures à 0.05 seront arrondies à 0.1 m<sup>2</sup>).

Enseignes	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie > à 12m <sup>2</sup> et < à 50m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>	Superficie = ou < à 50 m <sup>2</sup>	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>
Superficie > à 7m <sup>2</sup> et < à 12 m <sup>2</sup>				
<b>15 €/m<sup>2</sup></b>	<b>30 €/m<sup>2</sup></b>	<b>60 €/m<sup>2</sup></b>	<b>15 €/m<sup>2</sup></b>	<b>90 €/m<sup>2</sup></b>
			<b>45 €/m<sup>2</sup></b>	